

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2023-04-02**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : Maryline MAHAMDI.

Convocation du 29/03/23 (affichée le 29/03/23).

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 sont présentés au conseil municipal et laissent apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 619.561,11 €
- un déficit d'investissement de 117.463,42 €
- des restes à réaliser pour un montant de 62.000,00 €

M le Maire quitte la salle de réunion et M. Alain CHAMPONNOISI, Adjoint, reprend la présidence de séance et demande au conseil municipal de se prononcer sur les chiffres du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité – décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

